

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Juillet 2026

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Just Reparation est un bulletin régulier d'actualités sur la réparation, élaboré par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition met en lumière des avancées importantes dans le domaine des réparations, notamment un arrêt historique de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) accordant des réparations à une survivante de mariage d'enfant ; un appel des mécanismes des droits humains des Nations Unies en faveur de réparations complètes pour les femmes et les filles victimes de torture et d'autres formes de violence fondée sur le genre ; les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réparations du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale dans l'affaire Ahmad Al Faqi Al Mahdi ; ainsi qu'une audience devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans l'affaire Massacre d'El Junquito c. Venezuela.

Ce numéro présente également le témoignage de Jeanne d'Arc Katungu Ndondo, juriste au sein de l'organisation Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI), qui revient sur son expérience de coordination d'un programme de secours provisoire destiné aux femmes survivantes des conflits armés en République démocratique du Congo.

Si vous souhaitez contribuer à notre rubrique Community Corner en rédigeant un court article, ou si votre organisation organise un événement que vous aimeriez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre responsable juridique, Alejandro, à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

Aidez-nous à améliorer le bulletin

GRANDES NOUVELLE



SIERRA LEONE

La Cour de justice de la CEDEAO ordonne une réparation en faveur d'une survivante d'un mariage d'enfant

Le 25 juin 2026, la Cour de justice de la CEDEAO a rendu un jugement historique contre la Sierra Leone concernant le mariage d'enfant.

L'affaire, portée par l'Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA), a été introduite à la fois sous la forme d'une plainte individuelle et d'une actio popularis, dans l'intérêt public plus large. La Cour a reconnu sa compétence à l'égard du volet d'intérêt public de la requête, reconnaissant l'impact généralisé du mariage d'enfant sur les filles en Sierra Leone.

L'affaire concernait une jeune fille mariée à l'âge de 11 ans, qui a ensuite subi d'autres graves violations des droits de l'Homme. Les requérantes et requérants soutenaient que l'État n'avait pas empêché le mariage d'enfant ni protégé la victime, dont la situation a finalement conduit à sa condamnation et à une peine d'emprisonnement d'environ quatre ans à la suite du décès de l'enfant de sa coépouse.

La Cour a examiné les obligations de la Sierra Leone au regard du droit international et régional relatif aux droits humains. Tout en reconnaissant l'existence d'une législation nationale visant à protéger les filles et les femmes, la Cour a souligné que les États doivent faire davantage que simplement adopter des lois. Ils doivent veiller à leur mise en œuvre effective et offrir une protection réelle aux filles exposées à des risques. La Cour a conclu que la Sierra Leone avait manqué à ces obligations.

La Cour a également conclu que l'État avait manqué à son obligation d'enquêter sur les personnes responsables du mariage d'enfant, de les poursuivre et de les sanctionner. Réaffirmant que le mariage d'enfant constitue une pratique préjudiciable et discriminatoire, la Cour a constaté une violation des droits à l'égalité et à la non-discrimination.

Au titre des réparations, la Cour a ordonné des mesures à la fois individuelles et collectives, notamment une indemnisation de 10 000 dollars américains, un accompagnement psychologique, des services de réadaptation ainsi que l'ouverture d'enquêtes et de poursuites contre les personnes responsables. Elle a en outre demandé à la Sierra Leone d'adopter des mesures structurelles visant à prévenir de futures violations, notamment par des réformes juridiques, le renforcement des mécanismes de mise en œuvre et des campagnes de sensibilisation du public.

Photo par: CC BY-SA 2.0



MONDE

L'ONU appelle à des réparations et à des voies de recours sensibles au genre pour les femmes et les filles survivantes de la torture

Le 26 juin 2026, à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, plusieurs mécanismes des Nations Unies de lutte contre la torture, notamment le Rapporteur spécial sur la torture, le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) et le Sous-Comité pour la prévention de la torture, ont publié une déclaration conjointe soulignant le risque accru de torture et de mauvais traitements auquel sont exposées les femmes et les filles privées de liberté.

La déclaration souligne que la discrimination et les inégalités fondées sur le genre accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles à la torture, aux violences sexuelles et à d'autres violations des droits de l'Homme dans les lieux de détention. Elle relève que les systèmes de détention sont souvent conçus selon des modèles centrés sur les hommes et qu'ils ne répondent fréquemment pas aux besoins spécifiques des femmes et des filles, ainsi qu'à ceux des personnes LGBTQI+, des femmes autochtones et des femmes en situation de handicap.

Selon les experts des Nations Unies, les risques de violences sexuelles et fondées sur le genre peuvent survenir à toutes les étapes de la détention, y compris lors de l'arrestation, des interrogatoires et de l'emprisonnement. Parmi les préoccupations courantes figurent les fouilles corporelles dégradantes, l'accès insuffisant à des soins de santé spécialisés, notamment aux services gynécologiques et maternels, ainsi que le manque de produits d'hygiène menstruelle.

Les mécanismes des Nations Unies ont souligné que la lutte contre la torture exige non seulement des mesures de prévention et de responsabilité, mais également l'accès à des recours effectifs et à des réparations complètes élaborées avec la participation réelle et significative des femmes et des filles « dans toute leur diversité ».

La déclaration appelle à la mise en place de programmes de réadaptation fondés sur des données ventilées par genre et adaptés aux besoins des survivantes et survivants, notamment des femmes élevant des enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) et des familles touchées par la torture. Elle souligne également l'importance d'associer les survivantes et survivants à l'élaboration des lois, des politiques, des mécanismes de suivi et des programmes de réparation.

Parmi leurs recommandations, les mécanismes insistent sur le fait qu'une réparation effective doit s'attaquer à la fois aux préjudices immédiats subis par les femmes et les filles et aux inégalités structurelles qui renforcent leur vulnérabilité aux abus.

Photo par: Monusco CC 2.0



MALI

Le programme de réparations pour les victimes de l'affaire Al Mahdi au Mali arrive à son terme

Le 3 juillet 2026, le Fonds fiduciaire au profit des victimes (FPV) de la Cour pénale internationale (CPI) a annoncé l'achèvement de son programme de réparation au Mali en faveur des victimes de l'affaire [Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi](#).

L'affaire trouve son origine dans la destruction, en 2012, de mausolées et d'autres sites religieux et culturels protégés à Tombouctou par des groupes armés affiliés à Al-Qaïda. En 2016, Al Mahdi a été reconnu coupable du crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des monuments historiques et des édifices religieux, marquant ainsi la première affaire de la CPI consacrée exclusivement à la destruction du patrimoine culturel.

Le programme de réparation a mis en œuvre l'ordonnance [de réparation de la CPI de 2017](#), en vertu de laquelle les juges ont accordé près de 3 millions de dollars américains de réparations afin de remédier aux préjudices moraux, économiques et culturels subis par la communauté de Tombouctou. Pendant plusieurs années, le FPV a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires locaux et internationaux afin de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble complet de mesures de réparation. Le programme associait des réparations symboliques, individuelles et collectives. Les mesures comprenaient une indemnisation financière pour 1 691 victimes éligibles, y compris les descendants directs des saints associés aux mausolées détruits ; des services de soutien psychologique ; des initiatives de commémoration ; la restauration de sites du patrimoine culturel endommagés ; des programmes de moyens de subsistance et de développement des compétences ; des activités de protection de l'environnement ; et la création d'un fonds à long terme destiné à l'entretien des sites culturels.

Selon le FPV, plus de 70 000 membres de la communauté ont bénéficié des mesures de réparation collective. Le programme a accordé une attention particulière à la participation des victimes, à l'appropriation locale, à la prise en compte des conflits et à l'inclusion des femmes tout au long de sa mise en œuvre. Le FPV a également souligné le soutien et la coopération essentiels des autorités maliennes, qui ont contribué de manière significative à l'achèvement réussi du programme. Cet achèvement intervient alors que les Chambres de la CPI ont ordonné au FPV de mettre en œuvre des réparations dans l'affaire *Al-Hassan*. Le Mali a récemment connu une recrudescence du conflit et a notifié, au début du mois de juillet, son retrait du Statut de Rome.

Photo par: UN MINUSMA/ Marco Dormino



VENEZUELA

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme entend l'affaire du massacre d'El Junquito et ouvre la voie à des réparations

Le 17 juin 2026, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIADH) a tenu une audience publique sur le fond et les réparations dans l'affaire [Massacre d'El Junquito c. Venezuela](#), une affaire concernant l'exécution extrajudiciaire alléguée d'Oscar Pérez et de six autres personnes par les forces de sécurité vénézuéliennes en janvier 2018, ainsi que l'absence ultérieure de responsabilité pour ces événements.

L'affaire trouve son origine dans une opération de sécurité de grande envergure menée à El Junquito, dans la périphérie de Caracas, au cours de laquelle environ 500 agents des forces de sécurité ont encerclé une résidence occupée par Pérez et six autres personnes. Ancien membre des forces de l'ordre, Pérez était devenu un

critique de premier plan du gouvernement Maduro. Selon les représentantes et représentants des victimes, les occupants ont à plusieurs reprises exprimé leur volonté de se rendre et de négocier avant d'être tués. Dans son [rapport sur la recevabilité et le fond adopté en 2022](#), la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a conclu que l'État avait violé, entre autres, les droits à la vie, à l'intégrité de la personne et à la protection judiciaire, et a renvoyé l'affaire devant la Cour à la suite de l'adoption de son rapport sur le fond.

Si la Cour conclut à la responsabilité internationale du Venezuela, elle pourrait ordonner une réparation complète. Dans son rapport de 2022, la CIDH a recommandé une indemnisation intégrale ainsi que des mesures de satisfaction. Le rapport comprenait également des garanties de non-répétition, notamment le renforcement de la formation des membres des forces de l'ordre sur l'usage de la force conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme, ainsi que le renforcement des mécanismes de responsabilité.

Selon *Foro Penal*, l'une des organisations représentant les victimes, cette affaire revêt une importance plus large car elle met en lumière des schémas de violence et de répression visant les critiques du gouvernement au Venezuela. L'organisation a signalé des milliers de cas allégués de détentions arbitraires à motivation politique au cours des dernières années, soulignant les préoccupations plus générales en matière de droits de l'Homme qui constituent le contexte de cette affaire

Photo par: Corte CIDH

COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous aimons inclure dans Just Reparation les perspectives et les réflexions de juristes, d'activistes, de survivantes et survivants, ainsi que d'autres personnes engagées dans le domaine de la réparation. Parallèlement aux actualités relatives à des affaires spécifiques, vos contributions sont précieuses pour enrichir notre compréhension collective et favoriser un dialogue constructif au sein de la communauté de pratique de la réparation. Si vous souhaitez figurer dans la prochaine édition de Just Reparation, nous vous invitons à soumettre vos contributions avant le 20 août 2026 à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

Karibuni Wa Mama Center : un havre d'espoir et de renouveau pour les survivantes dans l'Ituri, à l'est de la République démocratique du Congo

par Jeanne d'Arc Katungu Ndongu, SOFEPADI

Dans le cœur de la province de l'Ituri, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC), une lueur d'espoir brille depuis 26 ans pour les femmes et les filles survivantes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Ce refuge est connu sous le nom de Centre Karibuni Wa Mama, une expression swahilie signifiant « Bienvenue les mamans ».



Fondée en 1998 par des femmes déplacées par la guerre, [la Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral \(SOFEPADI\)](#) est devenue un modèle reconnu de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits. Sa mission ne consiste pas seulement à soigner les victimes, mais aussi à transformer le traumatisme en résilience et en autonomisation.

La force [du Centre Karibuni Wa Mama](#) réside dans son approche globale.

Reconnaissant que les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre nécessitent davantage qu'un simple traitement médical, la SOFEPADI structure son action autour de quatre piliers essentiels : les soins médicaux, le soutien psychologique, l'assistance juridique et la réinsertion socio-économique.

Soins médicaux

Le centre dispose d'une clinique spécialisée où les survivantes et survivants reçoivent des soins d'urgence, notamment une prophylaxie post-exposition, des traitements contre les infections sexuellement transmissibles et des interventions chirurgicales reconstructrices pour les blessures graves.

La prise en charge des survivantes et survivants est particulièrement éprouvante sur le plan émotionnel, surtout lorsque les victimes sont des enfants. Si toutes les formes de violences sexuelles entraînent des conséquences dévastatrices, les abus commis contre des enfants constituent une forme de cruauté particulièrement grave, laissant souvent des séquelles physiques et psychologiques durables.

Soutien psychologique

L'accompagnement psychologique est l'un des éléments les plus importants du processus de rétablissement. Des psychologues qualifié·e·s aident les survivantes et survivants à exprimer leur vécu, à surmonter la stigmatisation, à retrouver confiance en eux-mêmes et elles-mêmes et à reconstruire leur vie.

Les blessures invisibles causées par les violences sexuelles nécessitent un accompagnement spécialisé et empreint de compassion. Un principe fondamental guide chaque intervention : les survivantes et survivants ne doivent jamais se sentir jugé·e·s. L'empathie, le respect, la confidentialité et l'écoute active sont indispensables à la création d'un environnement sûr propice à la guérison.

Le soutien psychologique est particulièrement crucial dans les régions touchées par des conflits prolongés. Dans des contextes où l'insécurité demeure permanente, rien ne garantit qu'une femme ne sera pas de nouveau confrontée à la violence, au déplacement forcé ou à la perte de ses biens. Si les soins médicaux et l'assistance

matérielle peuvent être compromis par de nouvelles crises, la résilience psychologique, elle, demeure acquise à la survivante.

Assistance juridique

Mettre fin au cycle de l'impunité est essentiel pour la justice et la paix. Le centre fournit une assistance juridique aux survivantes et survivants, les aidant à s'orienter dans les procédures judiciaires et à faire valoir leurs droits.

En accompagnant les femmes tout au long du processus judiciaire, le centre favorise la responsabilité et renforce le principe selon lequel les violences sexuelles ne doivent ni rester invisibles ni demeurer impunies.

Réinsertion socio-économique

La vulnérabilité économique accroît souvent les risques d'exclusion et de difficultés persistantes. Pour répondre à ce défi, le centre propose des formations en alphabétisation, en couture, en gestion d'entreprise ainsi qu'un soutien aux activités génératrices de revenus.

De nombreuses survivantes reçoivent également des kits de réinsertion, tels que des machines à coudre ou un capital de démarrage, leur permettant de reconstruire des moyens de subsistance durables et d'atteindre une autonomie financière.

Au-delà de ces services, le centre offre un environnement sécurisé où la solidarité entre femmes devient une puissante source de guérison.

Malgré son impact remarquable et les milliers de vies qu'il transforme chaque année, le Centre Karibuni Wa Mama est confronté à des défis considérables. La situation sécuritaire instable dans l'est de la RDC ainsi que l'arrivée continue de populations déplacées exercent une pression croissante sur ses ressources et ses infrastructures.

Soutenir la SOFEPADI et le Centre Karibuni Wa Mama, c'est investir directement dans la paix, le rétablissement et la reconstruction sociale. Guérir une femme contribue à restaurer la dignité d'une famille et d'une communauté tout entière. Grâce aux soins médicaux, au soutien psychologique, à l'assistance juridique et à l'autonomisation économique, le centre démontre chaque jour que la résilience, l'espoir et la dignité humaine peuvent triompher de la violence.

AUTRES NOUVELLE

MONDE

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger se retirent de la CPI, suscitant des craintes d'une impunité croissante et compromettant l'effectivité des réparations

[En savoir plus](#)



FRANCE

L'Église met en place une commission indépendante pour les victimes d'abus sexuels et de violences physiques

[En savoir plus](#)



JAMAÏQUE

La Jamaïque renforce son engagement en faveur des efforts internationaux de réparation

[En savoir plus](#)



SOUDAN

Un rapport des Nations Unies met en lumière les violences sexuelles commises en temps de guerre au Soudan et appelle à des mesures de réparation

[En savoir plus](#)



LECTURES DU WEEK-END

Guide à l'intention des survivantes, survivants et communautés affectées pour comprendre les procédures de la CPI et leurs droits devant la CPI

par REDRESS, Lawyers for Justice in Libya

Lors de l'audience de confirmation des charges, les juges ont examiné les éléments de preuve afin de déterminer si l'affaire devait être renvoyée en procès. En amont de cette audience, Lawyers for Justice in Libya (LFJL) et REDRESS ont publié un guide pratique à l'intention des survivantes, survivants et communautés affectées intitulé Comment les victimes en Libye peuvent-elles être entendues devant la Cour pénale internationale ?

Le guide, disponible en arabe et en anglais, vise à aider les victimes à mieux comprendre les procédures de la CPI en Libye, notamment le mandat de la Cour, les crimes faisant l'objet d'enquêtes depuis 2011 et l'état d'avancement de l'affaire El Hishri. Il explique également les droits des victimes devant la Cour, notamment les possibilités de participer aux procédures et de demander des réparations si l'affaire est renvoyée en procès et aboutit à une condamnation.

En savoir plus

Comblent le fossé entre le recouvrement des avoirs et les réparations pour les victimes de la traite des êtres humains

par Karina Tijomirov, IOM

Cet article de blog examine notamment le fossé persistant entre le recouvrement des avoirs criminels et l'octroi de réparations aux victimes de la traite des êtres humains. Il soutient



que, si les profits des trafiquants font de plus en plus souvent l'objet de saisies, les survivantes et survivants rencontrent encore des difficultés pour obtenir une indemnisation et une réparation effective. L'article met en lumière les obstacles juridiques et pratiques à la réparation des victimes et appelle à la mise en place de mécanismes plus robustes afin de garantir que les avoirs récupérés soient utilisés pour soutenir le rétablissement des survivantes et survivants, préserver leur dignité et favoriser leur réintégration à long terme.

[En savoir plus](#)

Au-delà de l'Afrique : pourquoi l'Union africaine a besoin d'une définition plus large des réparations

par Tadesse Simie Metekia

Cet article soutient que l'Union africaine devrait adopter une conception plus large des réparations dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution historique des Nations Unies reconnaissant la traite transatlantique des esclaves comme un crime contre l'humanité. Plutôt que de se limiter à une approche axée sur l'indemnisation financière, l'auteur propose un cadre global reposant sur la recherche de la vérité, la responsabilité, la réparation, la réconciliation et la justice mondiale. L'article offre une perspective importante sur la manière dont les réparations peuvent répondre aux séquelles durables de l'esclavage et du colonialisme tout en favorisant une responsabilisation effective et une justice réparatrice.



[En savoir plus](#)

ÉVÉNEMENTS

SÉRIE DE WEBINAIRES DE REDRESS

Réforme institutionnelle : lutter contre la torture dans les prisons et les systèmes judiciaires

The graphic features a background image of a crowd of people holding protest signs. Overlaid on this are several text elements and logos. At the top left is the 'UNITED AGAINST TORTURE' logo. Next to it is the 'REDRESS' logo with the tagline 'Ending torture, seeking justice for survivors'. Below these is the text 'REDRESS IN PRACTICE WEBINAR SERIES'. A central orange banner reads 'Innovating Against Torture: New Strategies for the Anti-Torture Movement'. The main title 'INSTITUTIONAL REFORM: CHALLENGING TORTURE IN PRISONS AND JUSTICE SYSTEMS' is in large yellow letters. To the right, a white box contains the date '18 SEPTEMBER 2026 FRIDAY' and the time '4:00 PM CEST' with a clock icon. Below the title, a 'SPEAKERS' section lists four individuals with their photos and titles: Cristopher Alexis Sánchez Islas (Innovative Lawyer Awardee, MEXICO), Nina Barrounin (Innovative Lawyer Awardee, BRAZIL), Osvaldo de Almeida (Innovative Lawyer Awardee, ANGOLA), and Roberta Cortés Ruíz (Innovative Lawyer Awardee, MEXICO). A 'MODERATOR' section lists Renata Politi (Senior Legal Advisor, REDRESS). At the bottom, a yellow bar contains the registration link 'Register at redress.org/events' and social media icons for LinkedIn, Facebook, and YouTube. A small vertical credit '© Vero Andrade/Pexels' is on the left edge.

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochain webinaire intitulé « **Réforme institutionnelle : lutter contre la torture dans les prisons et les systèmes judiciaires** », qui se tiendra le **vendredi 18 septembre 2026 à 16 h 00 (CEST)**.

Il s'agit du deuxième webinaire de la série « **Innové contre la torture : nouvelles stratégies pour le mouvement de lutte contre la torture** ».

Cette série de webinaires présentera ces stratégies et approches novatrices adoptées par les lauréates et lauréats du programme **Innovative Lawyers**. Elle offrira l'occasion d'apprendre de leurs expériences et de réfléchir à la manière dont ces enseignements peuvent être utiles pour lutter contre la torture et les mauvais traitements dans d'autres contextes.

Les **Innovative Lawyers Awards** de REDRESS, décernés dans le cadre du **Consortium United Against Torture**, encouragent et donnent les moyens d'agir à une nouvelle génération d'avocates et d'avocats engagés dans le mouvement de lutte contre la torture afin de combattre la pratique de la torture au sein de leurs communautés.

Cette session sera proposée en espagnol, avec une interprétation disponible en anglais, en portugais et en ukrainien.

REGÍSTRATE-TE AQUI

[Vous](#) trouverez ici d'autres événements à venir consacrés au contentieux stratégique contre la torture et à d'autres thématiques connexes susceptibles de vous intéresser. Si votre organisation organise un événement et souhaite le partager avec notre communauté de pratique par l'intermédiaire de cette lettre d'information ou des réseaux sociaux de REDRESS, veuillez envoyer les informations à notre juriste à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

Nous vous remercions d'avoir lu ce bulletin. Au mois prochain !

Consultez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, vous pouvez vous inscrire [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)